



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

10  
11

12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100



07141-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.234/1

22 septembre 1976

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Groupe intergouvernemental d'experts  
sur l'industrialisation des pays  
les moins avancés

Vienne (Autriche), 15-24 novembre 1976

COMMENT AIDER LES PAYS LES MOINS AVANCES A ARRETER DES POLITIQUES  
ET DES STRATEGIES NATIONALES AINSI QUE DES PLANS APPROPRIES  
LEUR PERMETTANT D'EXPLOITER PLUS A FOND LEURS RICHESSES PROPRES  
EN SORTE QU'ILS PUISSENT ASSURER EUX-MEMES LEUR CROISSANCE  
ET DIVERSIFIER LEUR ECONOMIE<sup>1/</sup>

Document rédigé par  
le Secrétariat de l'ONUDI

<sup>1/</sup> Le présent document est la traduction d'un texte anglais qui n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

1. Le Plan d'action de Lima, en attribuant à l'ONUDI un rôle capital, en matière de développement industriel, dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action sur l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial, déclare que l'Organisation devrait intensifier et élargir ses activités opérationnelles actuelles et ses programmes d'étude et de recherche orientés vers l'action, en vue de formuler des plans et des stratégies d'industrialisation à long terme clairement définis et d'adopter des mesures concrètes ainsi qu'un mécanisme institutionnel propres à assurer leur mise en oeuvre.

Afin d'accélérer l'industrialisation des pays en développement, l'ONUDI accorde à ces pays une assistance pour élaborer et réviser leurs politiques et leurs stratégies industrielles et pour formuler les sections de leurs plans de développement concernant l'industrialisation; elle les aide aussi à choisir et à concevoir leurs projets industriels ainsi qu'à renforcer la coopération régionale dans le domaine de l'industrie.

L'assistance que fournit l'ONUDI pour l'élaboration des politiques de mise en oeuvre des programmes de développement industriel est souvent assortie de conseils généraux sur la planification de ce développement. Dans certains pays en développement, l'incidence des politiques nationales est étudiée par secteur; d'autres pays demandent des conseils pour la réorganisation de certains mécanismes institutionnels ou de secteurs déterminés. Pour répondre à cette demande, l'ONUDI s'efforce de diffuser les connaissances disponibles en matière de planification industrielle et d'élaborer des méthodes et des techniques appropriées.

Dans ce contexte, les activités d'assistance technique de l'ONUDI portent essentiellement sur les secteurs suivants :

- Planification et mise en oeuvre du développement industriel;
- Stratégies du développement industriel;
- Politiques industrielles;
- Planification du secteur industriel;
- Identification des possibilités d'investissement;

- Elaboration et évaluation des projets industriels;
- Développement régional interne;
- Enquêtes industrielles;
- Planification des implantations industrielles.

2. D'une manière générale, la planification peut être définie comme un processus de prise de décisions orienté vers des buts précis. Selon M. Jantsch, consultant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la planification doit être essentiellement :

- Intégrée (c'est-à-dire, applicable à des systèmes ayant à la fois une dimension sociale, politique, économique et technique);
- Normative (c'est-à-dire, orientée vers des objectifs et définissant des priorités);
- Adaptable (c'est-à-dire, suivant continuellement l'évolution des objectifs et des priorités);
- Démocratique (c'est-à-dire, fondée sur le principe de l'initiative décentralisée et de la synthèse centralisée, afin d'obtenir des réponses constructives à tous les niveaux de planification et de participation et de les intégrer);
- Distincte du processus de prise de décision (mais contribuant à enrichir la masse de données nécessaires à la prise des décisions, grâce à l'évaluation homogène et impartiale des différentes possibilités).

Le propre de la planification\* est d'être volontaire et rationnelle, et d'avoir pour but l'exercice d'une action sur un objet défini comme étant l'environnement.

- Cette action est entreprise en vue de modifier l'environnement;
- La nécessité de modifier l'environnement vient du fait que les situations mouvantes et complexes tendent à accroître la désorganisation (déséquilibre écologique) en l'absence d'efforts d'organisation plus efficaces.

---

\* Hasan Ozbekhan : Toward a General Theory of Planning.

- Si l'on cherche à modifier cette situation par la planification, c'est donc soit pour résoudre les problèmes qui lui sont inhérents, soit pour améliorer cette situation, soit encore pour exercer un contrôle général et une force dynamique sur l'environnement de façon à y introduire un progrès organisé.

Trois niveaux de relations fonctionnelles entre le plan et l'environnement apparaissent alors :

- a) Les fonctions d'élaboration des politiques, qui aboutissent à une planification normative et visent à définir et à adopter de nouvelles normes;
- b) Les fonctions de définition des objectifs, qui aboutissent à une planification stratégique dans laquelle les différentes solutions permettant d'atteindre les objectifs de la planification normative sont limitées aux objectifs réalisables eu égard à la gamme des possibilités et à l'allocation optimale des ressources disponibles;
- c) Les fonctions administratives, qui conduisent à la planification opérationnelle, grâce à laquelle les stratégies devant être mises en oeuvre sont classées en fonction des priorités, calendriers, etc.

3. La programmation industrielle peut être définie comme une détermination plus précise de la main-d'oeuvre, de l'équipement et des moyens nécessaires pour mettre en oeuvre le programme - ou, si l'on préfère, comme un essai de réalisation en fonction de ressources et d'un laps de temps déterminés. Dans la programmation, le programme et les éléments du programme entrent dans le processus de planification, considérés jusque-là de façon globale, sont détaillés (dans toute la mesure compatible avec le problème étudié) de façon à définir les chances de réalisation des possibilités retenues après examen.

Directives concrètes pour l'assistance de l'ONUDI  
en matière de planification et de programmation industrielles

La Section de la planification industrielle qui dépend de la Division des opérations industrielles est chargée, le cas échéant, en coopération avec d'autres services de l'ONUDI, d'aider les pays en développement à définir et à formuler leurs

stratégies, plans et politiques de développement industriel, de procéder à des enquêtes nationales, d'établir des programmes **coopératifs régionaux** pour l'industrie, enfin de créer ou de renforcer les organismes nationaux de planification.

Les activités nécessaires pour atteindre ces objectifs sont entreprises aux termes du paragraphe 2a) de la résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale, confirmés par la Section III (Industrialisation), de la résolution 2302 (S-VI) de l'Assemblée générale et par les paragraphes 58 a), b), c), d), j), n), o), p) et 66 de la Déclaration et du Plan d'action de Lima.

En 1977, l'accent sera mis sur les programmes visant à réunir des connaissances et des moyens suffisants pour répondre efficacement aux demandes émanant des pays en développement qui recherchent l'assistance de l'ONUDI pour formuler et réviser leurs politiques et stratégies industrielles ou pour élaborer la partie industrielle et leurs plans de développement.

La Section est chargée des activités ci-après :

a) Stratégies, plans et politiques d'industrialisation

A ce titre, elle fournit une assistance technique aux pays en développement pour l'établissement des plans de développement industriel, pour la formulation des stratégies et politiques d'industrialisation, pour la définition des industries prioritaires et la planification des activités de secteurs industriels déterminés, et pour le renforcement des organismes nationaux chargés d'exécuter ces tâches. Une assistance est également accordée pour la formation et pour l'échange de résultats d'expérience, au moyen de réunions techniques et de stages de formation, et pour la diffusion des connaissances grâce à l'élaboration de directives et de documents de références.

b) Coopération industrielle au niveau régional

A ce titre, la Section fournit une assistance technique aux groupements régionaux de pays en développement pour l'identification des secteurs industriels et l'évaluation des projets se prêtant à la coopération, pour l'organisation des échanges de résultats d'expérience et pour la diffusion des connaissances sur la sélection et le choix des projets se prêtant à la coopération régionale.

c) Politiques et institutions nationales de développement industriel

L'assistance technique octroyée aux pays en développement consistera à renforcer et à améliorer les organismes de planification du développement industriel existants. Etant donné que la plupart des pays en développement les moins avancés, ainsi que certains autres pays en développement, n'ont pas encore donné de forme définitive à leurs organismes de planification, la Section prévoit d'envoyer dans ces pays des missions qui seront chargées d'étudier la situation avec les autorités compétentes et d'octroyer une assistance technique pour créer des organismes gouvernementaux de planification ou pour améliorer le fonctionnement de ceux qui existent déjà. Dans ce contexte, on s'efforcera notamment d'intensifier les efforts déjà déployés par les pays en développement pour mobiliser leurs ressources nationales et les canaliser vers des entreprises industrielles. On s'attachera également à former le personnel local aux méthodes de gestion financière industrielle.

d) Enquêtes nationales

Les pays en développement bénéficieront d'une aide pour procéder à des enquêtes industrielles, dans le cadre de leurs activités de planification et de programmation industrielles.



Mesures proposées

en matière de programmation et de planification industrielle

Plan d'actions recommandé aux pays en développement	Classification générale par sujet	Action consécutive Organique	Action consécutive Opérationnelle
Formulation de plans d'industrialisation mise en place de mécanismes institutionnels pour la planification et la mise en oeuvre de plans	Plans économiques nationaux Instituts de planification et de recherche	Méthodologie de la planification Système informatique, banque de données	Participation à la planification normale Assistance institutionnelle
Objectifs des plans d'industrialisation : croissance économique, justice sociale, élimination du chômage, modernisation de l'industrie, paix mondiale	Plans économiques nationaux Objectifs économiques	Formule de plan souple pour concilier des objectifs économiques contradictoires et changeants	Modèles généraux de planification à long terme
Méthodologie intersectorielle d'industrialisation	Stratégie d'industrialisation	Méthodologies : Critères d'investissements	Assistance technique directe
Emploi intensif des ressources locales		Coût-bénéfice social	Stage de formation
Sélection et promotion des industries stratégiques		Sélection des industries prioritaires	Assistance directe (méthodologie, données, estimations)
Encouragement à la petite et à la moyenne industrie		Programmation par secteur et par branche d'industrie	
Encouragement aux industries de remplacement des importations et de promotion des exportations			
Renforcement des organismes financiers et autres			

Plan d'action recommandé aux pays en développement	Classification générale par sujet	Action consécutive Organique	Opérationnelle
<p>Stabilité économique nécessaire pour garantir des taux d'épargne satisfaisants</p> <p>Formation de personnel en matière de gestion</p> <p>Recherche scientifique, normalisation, information industrielle</p> <p>Renforcement du rôle de l'Etat dans l'orientation des efforts d'industrialisation</p> <p>Réglementation des investissements étrangers</p> <p>Diversification des sources de recettes en devises</p>	<p>Politiques d'industrialisation</p>	<p>Identification des projets</p> <p>Formulation des projets</p>	<p>Assistance directe (enquêtes, données industrielles)</p>
<p>Plan d'action pour les pays les moins avancés</p>	<p>Enquête : perspectives économiques</p>	<p>Planification des politiques, programmation</p> <p>Etudes socio-économiques</p>	<p>Assistance directe (études, sur l'incidence des politiques)</p>
<p>Inventaire des ressources naturelles</p>	<p>Appports institutionnels</p>	<p>Assistance pour les enquêtes et la planification économique</p>	<p>Assistance pour les enquêtes et la planification économique</p>
<p>Développement technique, financier, infrastructurel</p>	<p>Appports institutionnels</p>	<p>Assistance pour les enquêtes et la planification économique</p>	<p>Assistance pour les enquêtes et la planification économique</p>

Plan d'action pour les pays les moins avancés	Classification générale par sujet	Action consécutive Organique Opérationnelle
<p>Domaines industriels et usines pilotes</p> <p>Unités de production intégrées</p> <p>Développement rural, petite industrie</p> <p>Industrie artisanale</p> <p>Etudes sur les perspectives d'industrialisation</p> <p>Recources en eau et agro-industries</p> <p>Assistance extérieure</p>	<p>Stratégie d'industrialisation</p>	<p>Critères d'investissement généralisés, la formulation avec données limitées des stratégies</p> <p>Assistance pour la formulation des stratégies</p> <p>Identification des projets pour les pays en développement les moins avancés</p>

**Plan d'action  
entre pays en développement**

**Intensification des échanges entre pays  
en développement**

**Système institutionnel de coopération**

**Harmonisation des politiques économiques**

**Préférence aux importations en provenance  
des pays en développement les moins  
avancés**

**Solidarité des pays en développement**

**Associations de producteurs**

**Aide financière aux pays en développement  
les moins avancés**

**Mesures à prendre pour mettre en oeuvre  
le nouvel ordre économique international**

**Spécialisation internationale**

**Assistance aux pays en développement  
les moins avancés**

**Échanges d'expériences**

**Transports maritimes**

**Institutions de coopération régionale**

**Classification générale  
par sujet**

**Action consécutive  
Opérationnelle**

**Spécialisation internationale  
(enquête)**

**Coopération  
régionale**

a) Emplacement, par-  
tage des avantages  
retirés des projets  
multinationaux

b) Coordination des  
plans.

Méthodologie  
commune

c) Unité économique  
régionale

Assistance di-  
recte (methodo-  
logie, monogra-  
phies)

Assistance di-  
recte (methodo-  
logie)

Assistance insti-  
tutionnelle

**Intensification des échanges**

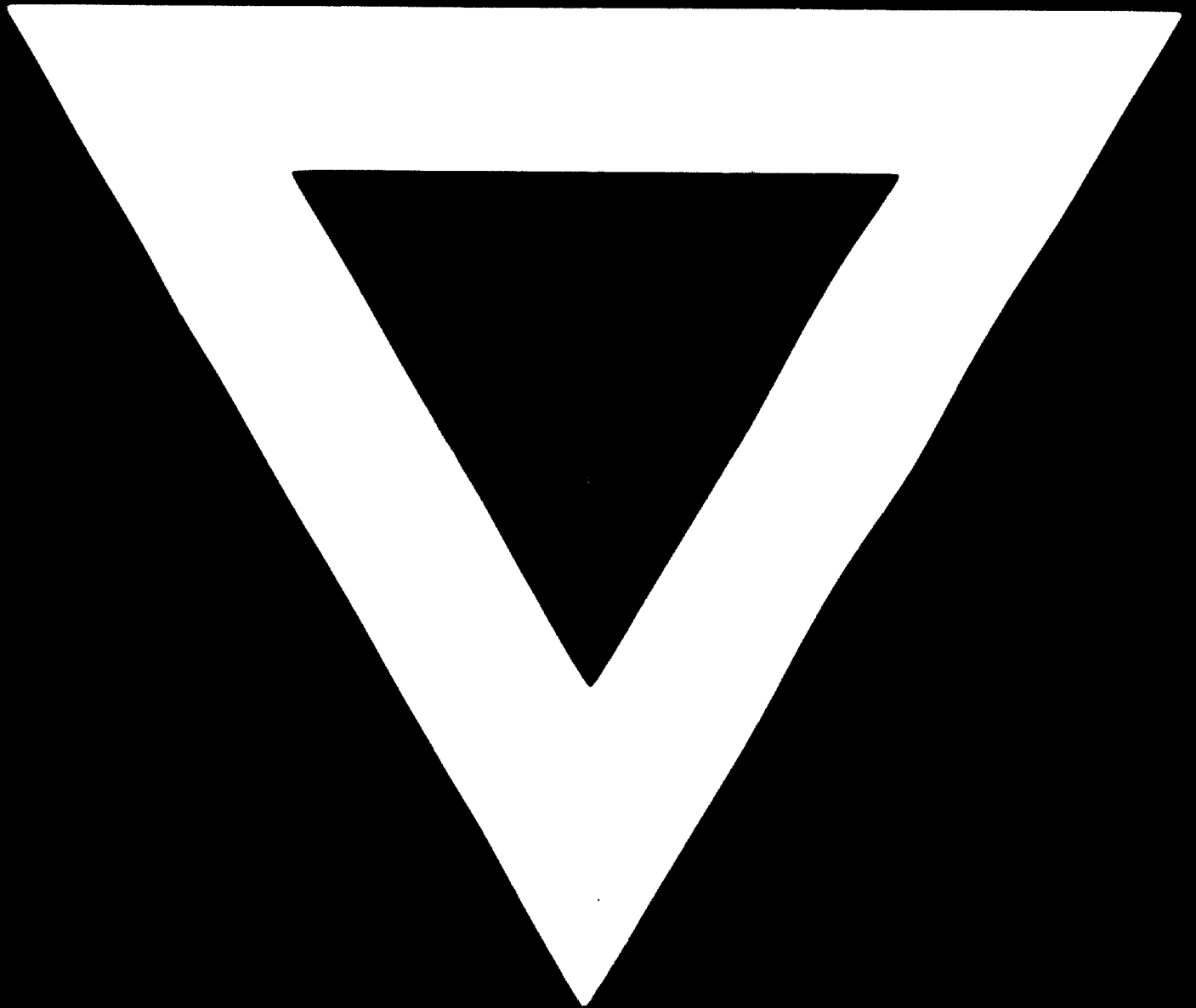
**Coopération économique**

**Stratégie interna-  
tionale**

**Unions douanières**

**Unions de produc-  
teurs**

**D - 269**



**77.06.29**